

pour les pommes de terre, entre le Canada et les Etats-Unis, une uniformité de prix, qui pourra ouvrir d'immenses horizons à nos cultivateurs; elle fera disparaître du budget du ministre la teinte d'hostilité qu'on peut y percevoir,—j'ai déjà indiqué dans quel paragraphe. C'était conforme, jusqu'en 1911 du moins, à la politique conservatrice de vouloir l'échange des produits naturels. Je pense que le ministre pourrait très bien se contraindre un tout petit peu et mettre cet unique article sur la liste des entrées en franchise. Il importe qu'il le fasse aujourd'hui et non demain, au cours de cette session-ci et non à la prochaine. L'inaction de notre part pourrait être interprétée comme une appréciation défavorable du marché américain et l'offre qui nous est faite pourrait être retirée. Pendant des années nos lois ont contenu une proposition analogue, mais faute d'être entendue, elle a été retranchée.

Pourquoi enrichir le trésor des Etats-Unis de \$38.25 par chargement de wagon de pommes de terre, exportées du Canada aux Etats-Unis, alors que cet argent pourrait retomber dans le gousset de nos cultivateurs? J'ai déjà dit que, dans l'espace de trois mois, le droit payé sur l'exportation de pommes de terre du Nouveau-Brunswick a atteint le chiffre de \$27,008. Si nos pommes de terre entraient en franchise aux Etats-Unis, nos producteurs de pommes de terre atteindraient un degré de prospérité inouïe. Nous avons envoyé notre sous-ministre à Washington, afin de faire lever l'interdiction et obtenir le dégrèvement—preuve que, aux yeux du Gouvernement actuel, le marché des Etats-Unis est précieux pour l'écoulement de nos pommes de terre. Dégrevez les pommes de terre et du coup elles entrent en franchise aux Etats-Unis. Il me fait souverainement plaisir de proposer la résolution suivante, avec l'appui de M. J. J. Hughes, député de King (île du Prince-Edouard). Voici ce texte:

3. Tableau "A" par l'addition, après 79a du texte suivant:

Modification de l'article (n° 83) du tarif par l'addition du texte suivant: toutefois les pommes de terre, sèches, tapées ou autrement préparées, étant le produit des Etats-Unis, seront admises en franchise douanière, dès que les Etats-Unis auront révoqué les règlements interdisant actuellement l'admission de tels articles, produits du Canada.

M. WHITE: J'ai prêté une oreille attentive aux observations de l'honorable député, et, j'en suis convaincu, il m'absoudra volontiers de tout manquement à la courtoisie si j'abrège ma réponse, à cette heure tardive de la nuit, vu qu'il a par-

[M. Loggie.]

couru un bien vaste champ. Je m'aperçois que le député de Renfrew-sud paraît fatigué et je me sens moi-même lassé. Nous nous inspirerions des meilleurs intérêts du pays en réintégrant chacun son domicile afin d'y goûter un repos bien mérité, plutôt que de prolonger ce débat. La résolution de l'honorable député synchronise avec l'interdiction de nos pommes de terre et par conséquent, à mon avis, il faut repousser cette résolution, incompatible avec le régime fiscal que j'ai annoncé dans l'exposé budgétaire. Mon honorable ami, j'espère, m'acquittera de tout manquement à l'étiquette ou de toute tentative d'étouffer le débat sur sa résolution, si je me borne à ces quelques observations.

M. J. J. HUGHES: Pourrions-nous revenir sur la question, quand la Chambre se formera de nouveau en comité?

M. WHITE: La discussion pourrait se faire maintenant.

M. J. J. HUGHES: Il se fait bien tard.

M. WHITE: Ainsi en est-il de la session. Si plusieurs députés désirent discuter cette résolution, ce soir, il serait préférable de continuer le débat maintenant, vu qu'il reste grand nombre de résolutions à débattre.

M. CARVELL: Je puis assurer le ministre que cette discussion est loin d'être terminée. Le ministre, sans doute, ne veut pas que nous demeurions ici jusqu'au matin à discuter cette résolution. Peut-être ne saisit-il pas bien toute l'importance de cette question pour les populations des Provinces maritimes; mais j'espère qu'il se laissera persuader et changera d'avis à cet égard. S'il insiste, force nous sera bien de continuer le débat ce soir; mais nous abrègerions peut-être la session, en renvoyant la suite du débat à une prochaine séance.

M. WHITE: Il existe peut-être quelque malentendu. On m'avait informé que le député de Northumberland désirait porter la parole sur cette question; mais j'ignorais que d'autres voulussent le faire.

M. CARVELL: Ils sont légion.

M. WHITE: S'ils sont légion, mieux vaut lever la séance, faire rapport de l'état de la question, quitte à reprendre le débat plus tard.

(Il est fait rapport de l'état de la question.)

Sur motion de M. White, la Chambre lève sa séance à minuit et trente-cinq minutes, le mercredi.